

M. Clark: On a l'air plutôt solitaire de ce côté-là.

M. Broadbent: ... en tout cas, si ceux-là sont d'accord, ils sont bien les seuls Canadiens à l'être. Le ministre nous disait il y a quelques jours—ou plutôt quelques semaines—qu'il allait annoncer prochainement une décision quelconque d'un au moins des grands constructeurs.

Peut-il nous dire exactement—puisque la dernière fois que nous avons eu au pays des investissements en proportion avec notre part de l'affaire, c'était en 1965 sur engagement écrit des trois constructeurs—peut-il donc nous dire que ce qu'il nous communiquera à la Chambre, ce seront des engagements écrits pris pour les trois ans à venir par les grands constructeurs, afin que nous soyons certains de recevoir les avantages et les investissements créateurs des emplois auxquels nous avons droit?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, quand nous négocions avec les constructeurs d'automobiles la création d'usines de pièces de rechange au Canada, la Chambre sait que nous subissons une vive concurrence de la part de certains états du Sud, qui peuvent invoquer un écart salarial de \$1 à \$2 et à \$3 l'heure, peut-être, par rapport au Canada. Dans le cas d'une usine employant dans les 3,000 personnes par exemple, la différence de \$1 l'heure représenterait un désavantage relatif se situant autour de 12 millions par année.

Les constructeurs disposent donc d'un important atout pour obtenir des pouvoirs publics de tous les niveaux des aides diverses, afin de compenser les avantages qu'ils trouvent aux États-Unis, et surtout dans certains des États du Sud. C'est dans ces conditions que nous essayons de négocier. Lorsque j'annoncerai une décision de création d'usines au Canada, j'espère disposer de confirmations écrites.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre ne détient ce portefeuille que depuis huit mois mais je voudrais qu'il me dise s'il sait ou non que l'article 1 du pacte automobile—la dernière phrase figurant à la fin de cet article—interdit aux gouvernements des deux côtés de la frontière d'avoir recours à certains moyens dont notamment les incitations fiscales, le principe du pacte automobile étant que les deux parties à l'accord obtiennent une juste part de la croissance de ce secteur? Le député de Windsor-Est l'a fait remarquer au ministre à plusieurs reprises. S'il est au courant de cette question, le gouvernement du Canada a-t-il protesté auprès des États-Unis qui n'ont pas respecté les termes de cet accord?

Je reviens à la question de l'engagement. Le ministre peut-il promettre à la Chambre que d'ici les deux ou trois prochaines semaines, l'industrie se sera engagée à faire les investissements nécessaires pour remédier à la perte d'emplois? S'il ne peut l'annoncer à la Chambre, reconnaîtra-t-il ce que nous tous savons déjà, à savoir qu'il n'est pas à la hauteur de sa tâche, et présentera-t-il sa démission?

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils ont besoin de lui au cabinet.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, en 1970 la plus grande confusion a régné au sujet des chiffres dont on s'est servi en signant le pacte automobile. En 1970, le Canada et les États-Unis se sont mis d'accord sur un certain nombre de chiffres. Le député peut donc lancer tous les chiffres qu'il veut. Mais le

Questions orales

Canada et les États-Unis cherchent à employer des chiffres comparables.

Il y a aujourd'hui au Canada, je le répète, environ 5,000 emplois de moins, pour l'ensemble de l'industrie automobile. Fait très particulier, nous avons néanmoins un excédent de 2 milliards de dollars au chapitre du montage automobile, et pour assurer le montage de ces véhicules, nous avons besoin de pièces. Par conséquent, si l'on réduisait le montage, on réduirait automatiquement la fabrication de pièces, alors que ce que nous devons faire, c'est augmenter la production de pièces automobiles au Canada.

● (1432)

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, rien ne me ferait plus plaisir que de pouvoir annoncer la construction de trois ou quatre nouvelles usines au Canada. J'espère être en mesure de le faire au cours du mois de juin. Je ne puis en dire davantage pour l'instant.

* * *

[Français]

LES FINANCES

ON DEMANDE QUEL AVANTAGE REPRÉSENTE LA SOLUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIVE À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le très honorable premier ministre dans une réponse à un député de l'opposition disait que le problème soulevé par la taxe de vente au détail n'était pas compris par des députés et il donnait l'impression que seulement le très honorable premier ministre et le ministre des Finances comprenaient le problème. Si l'on se réfère à un reportage du journal *Le Droit* d'aujourd'hui, j'ai l'impression que réellement il n'y a pas seulement que les députés de l'opposition qui ne comprennent rien, il y en a d'autres aussi. On dit ceci en parlant du ministre des Finances, et je cite:

Nous voulons réduire nos impôts et le Québec est prêt à hausser les taxes. C'est ce que nous leur disons de faire depuis plusieurs semaines.

Ma question est la suivante: est-ce que le ministre voudrait bien expliquer clairement à la Chambre quel avantage peut retirer le contribuable québécois, si d'une part le gouvernement fédéral réduit ses impôts et si d'autre part le gouvernement provincial augmente ses taxes en proportion?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, nous avons expliqué à plusieurs reprises que c'est exactement la technique que nous avons suivie le soir du budget. Dans les autres provinces, il y a eu une réduction de l'impôt fédéral pour chaque contribuable. Au même moment le gouvernement provincial de ces provinces a augmenté l'impôt sur le revenu des contribuables. Et avec les profits réalisés, on a décidé de réduire la taxe de vente.

Voici ce que nous avons fait, ce qui est très clair dans mon esprit, le soir du budget nous avons pour les autres provinces réduit l'impôt sur le revenu des contribuables fédéraux, et les gouvernements provinciaux ont augmenté leur impôt sur le revenu des contribuables provinciaux, chose que le Québec n'a pas voulu faire, comme les autres provinces.